



8

## Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

### **CONVENTION FINANCIERE AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE STRASBOURG (ADEUS) : programme de travail partenariat – enquête mobilités**

**Sous la présidence de M. Claude STURNI – Président**  
**15 élus présents / 4 élus suppléants présents / 4 procurations**  
**(37 titulaires en exercice / 22 suppléants en exercice)**

**Elus présents** : Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Jean-Marc DEICHTMANN, Marc HOFFSESS, Pia IMBS, Fabian JORDAN, Michèle KANNENGIESER, Lucien MULLER, Jean-Lucien NETZER, Philippe PFRIMMER, Laurent RICHE, Pascale SCHMIDIGER, Jean-Michel STAERLE, Claude STURNI, Caroline ZORN.

**Élus suppléants présents** : Isabelle FUHRMANN qui représente Odile ULRICH-MALLET, Bernard JUCHS qui représente Thomas ZELLER, Annie KESSOURI qui représente Doris TERNOY, Pierre OZENNE qui représente Jeanne BARSEGHIAN.

**Procurations** : Alain COUCHOT donne pouvoir à Laurent RICHE, Antoine HOME donne pouvoir à Fabian JORDAN, Alain JUND donne pouvoir à Marc HOFFSESS, Eric STRAUMANN donne pouvoir à Lucien MULLER.

**Elus excusés** : Rachel BAECHEL, Thierry BELLONI, Yves GOEPFERT, Anne-Marie JEAN, Michèle LUTZ, Josiane MEHLEN, Roland ONIMUS, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Denise STOECKLE, Fabienne ZELLER, Christine DHALLENNE, Jean-Denis ENDERLIN, Claude FROEHLI, Gérard GREILSAMMER, Francis HILLMEYER, Pierre LOGEL, Anne MISTLER, Rémy NEUMANN, Valentin RABOT, Catherine TRAUTMANN, Antoine VIOLA.



## 8

### Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

L'Agence de Développement de Strasbourg (ADEUS) a décidé de lancer une nouvelle enquête mobilité auprès des usagers alsaciens. La dernière enquête de ce type date de 2009 sur le territoire bas-rhinois.

Les enquêtes mobilité certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>) permettent de connaître les pratiques de nos habitants à l'échelle des bassins de mobilité.

Compte tenu de l'intérêt que présente une telle étude pour la connaissance et la compréhension des déplacements des usagers (leur fréquence et les modes de déplacement privilégiés), le Pôle métropolitain d'Alsace, membre de l'ADEUS, a décidé de contribuer financièrement à son coût.

D'un coût total de 2,4 M€, l'enquête est financée par l'Etat, la Région, l'EMS, Mulhouse Agglomération, la CeA et, à hauteur de 400 000 €, par le Pôle métropolitain d'Alsace.

L'étude, confiée à la société ALYCE, est réalisée auprès d'environ 1 % de la population des deux bassins de mobilité alsaciens. Elle se fait majoritairement au téléphone, sachant que chaque ménage enquêté est prévenu en amont par un courrier.

Les enquêtes ont débuté en janvier 2024, sur le bassin de mobilité Nord Alsace et ce jusqu'au mois d'avril 2024.

Une seconde série d'enquêtes commencera un an plus tard sur le bassin de mobilité Sud Alsace, sur la même durée.

Les résultats à l'échelle alsacienne globale seront disponibles en septembre 2025 ; les premières données sur le Nord Alsace seront disponibles en septembre 2024.

La convention jointe à la présente délibération fixe les modalités du partenariat entre l'ADEUS et le Pôle métropolitain d'Alsace, partenariat qui comporte un financement de 400 000 € du Pôle au titre de sa contribution à la réalisation du programme de travail.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

## DELIBERATION

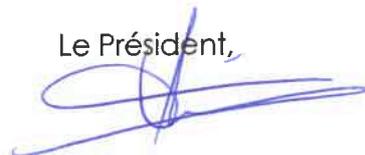
Le Comité du Pôle métropolitain d'Alsace

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, Mme Michèle KANNENGIESER ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** la convention financière avec l'ADEUS jointe à la présente délibération.
- **DECIDE** le versement d'une subvention de 400 000 € à l'ADEUS, qui interviendra en deux fractions : 200 000 € en 2024, 200 000 € en 2025.

Le Président,



Claude STURNI

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

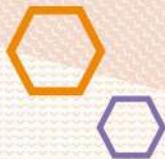
ID : 067-200030765-20240313-DELIB\_130324\_8-DE



Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur

# CONVENTION FINANCIÈRE 2024 - 2025

## ADEUS / Pôle métropolitain d'Alsace



En application de l'adhésion du Pôle métropolitain d'Alsace, en référence aux statuts de l'ADEUS et à la note technique du 30 avril 2015 du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité régissant les modalités de fonctionnement des agences avec leurs membres, il est convenu ce qui suit :

Le Pôle métropolitain d'Alsace, représenté par son Président Monsieur Claude STURNI, ayant son siège 1 parc de l'Étoile – 67100 STRASBOURG, et désignée ci-après "*Pôle métropolitain*", d'une part,

et,

l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS), représentée par sa Présidente, Madame Françoise SCHAETZEL, ayant son siège à l'Hôtel de Ville, 9 rue Brûlée | CS 80047 67002 STRASBOURG Cedex, et ci-après dénommée "*l'ADEUS*", d'autre part.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION FINANCIÈRE**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les parties. Elle s'adosse à la charte, qui définit les contours du partenariat, signée entre le Pôle métropolitain d'Alsace et l'ADEUS.

Le Pôle métropolitain, tout comme les autres membres de l'ADEUS, est intéressé par les travaux du programme de travail partenarial dans son ensemble et notamment ceux relatifs aux questions d'aménagement, d'économie, de mobilités, d'environnement et de développement territorial.

Le Pôle métropolitain s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'ADEUS qui consiste en la réalisation de travaux dans le cadre du programme de travail partenarial pluriannuel approuvé par l'Assemblée générale de l'ADEUS.

Cette convention précise également les conditions de versement de la subvention du Pôle métropolitain à l'ADEUS.

## **ARTICLE 2 : INTÉRÊT DES PARTIES**

L'ADEUS intervient comme outil collectif de ses membres, au service de leurs stratégies territoriales et politiques publiques, avec trois modalités d'appui : l'analyse de dynamiques territoriales, l'appui à la mise en place de politiques thématiques ou documents cadre, l'aide à l'émergence de projets ou défrichages complexes.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain et l'ADEUS ont un intérêt commun à partager leurs expertises et en faire bénéficier l'ensemble des membres. Les résultats qui en seront issus nourrissent un ensemble de connaissances et d'expertises partagées entre tous les membres de l'Agence.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL ET INTÉRÊT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN**

Au regard de ses statuts, les travaux réalisés par l'ADEUS sont de nature partenariale, validés et suivis par ses instances. Les travaux inscrits au programme de travail pluriannuel de l'ADEUS, élaboré de façon mutualisée et collective, pour faire face au défi collectif du dérèglement climatique et construire la résilience des territoires, se déclinent ainsi :

- Axe 1 : Accompagner la décarbonation des territoires
- Axe 2 : Repenser les espaces urbains et ruraux pour prendre en compte la rareté du foncier
- Axe 3 : Adapter les réponses à la spécificité des bassins de vie et aux aspirations de leurs populations
- Axe 4 : Renforcer les solidarités et les coopérations interterritoriales
- Axe 5 : Enrichir, partager et rendre accessibles au plus grand nombre les transitions en cours.

Ainsi, réparti entre les différents axes du programme de travail mutualisé entre membres et sans que ce soit exhaustif, l'intérêt du Pôle métropolitain porte notamment sur :

- L'accompagnement de l'Agence à la réflexion dans l'élaboration des stratégies et projets de territoire des collectivités (SCoT, PLU, schéma de mobilité, ...)
- Les observatoires à l'échelle Alsace notamment de l'habitat, des mobilités et du foncier ;
- Les observatoires de mise en œuvre des projets : REM-e, M35, ZFE ;
- Les projets de coopération entre les territoires : projet métropolitain de l'Eurométropole de Strasbourg, les contrats de réciprocité entre l'Eurométropole et les Communautés de Communes, coopération Strasbourg-Kehl.

A ce titre, l'ADEUS accompagne le Pôle métropolitain dans le cadre du programme de travail partenarial, sur des nouveaux travaux visant à renforcer la connaissance des pratiques de mobilité sur les deux bassins de mobilité alsaciens. Ces travaux seront nourris par l'observatoire des mobilités de l'ADEUS et par une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) qui se déroulera de 2023 à 2025 sur le territoire du bassin de mobilité Nord Alsace et Sud Alsace pilotée par l'ADEUS en partenariat avec l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT), le Cerema et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR). Ceux-ci s'accompagneront de travaux encore à préciser sur la dimension transfrontalière de nos territoires.

L'inscription de ces travaux formalisés par l'Assemblée générale au programme de travail partenarial de l'Agence intéresse les membres de l'Agence, et notamment l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que certains partenaires associés de l'Agence. Ces travaux feront l'objet d'un abondement par le biais de subventions au programme de travail partenarial.

Le Pôle métropolitain et les autres membres de l'Agence bénéficient des méthodes et innovations qui sont développées dans le cadre des travaux réalisés par l'Agence et inscrits au programme de travail partenarial.

Par ailleurs, l'ADEUS profite de son fonctionnement avec le réseau national des agences d'urbanisme (FNAU), celui des sept agences du Grand Est (7EST), le réseau d'ingénierie territorial d'Alsace (RITA) et le réseau des partenaires publics et de l'économie mixte de l'Eurométropole pour alimenter les réflexions locales, apporter de l'innovation, enrichir les méthodes ainsi qu'anticiper les nouvelles lois en lien avec les missions des agences au service des membres.

Le programme de travail et le budget approuvés par l'Assemblée générale de l'ADEUS, sont élaborés dans un esprit :

- de complémentarité entre les travaux de l'Agence, des collectivités et autres organismes membres,
- de hiérarchisation des priorités vers ce qui est important pour les territoires,
- d'équilibre entre charges et ressources données à l'Agence par ses membres.

## **ARTICLE 4 : FINANCEMENT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN À L'ADEUS**

Le Pôle métropolitain apporte à l'ADEUS, dont elle est membre, un financement de 400 000 euros, au titre de sa contribution à la réalisation du programme de travail partenarial de l'ADEUS qui présente, à des degrés divers, un intérêt pour l'ensemble de ses membres.

Des travaux complémentaires convenus en cours d'année ou une modification substantielle des conditions économiques de nature à impacter le fonctionnement de l'ADEUS pourraient faire l'objet d'un nouvel avenant, le cas échéant.

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention s'effectue selon les modalités suivantes et sur présentation d'une demande de versement :

- 50 % de la subvention, soit 200 000 euros au plus tard le 31 mars 2024,
- le solde, soit 200 000 euros, au plus tard le 31 mars 2025

sur le compte suivant :

Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur :  
auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – STRASBOURG – DÔME, sous le RIB :  
**30003-02362-00050018885-38 | IBAN FR76 | BIC SOGEFRPP**

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DE L'ADEUS**

L'ADEUS s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme de travail partenarial et des travaux définis à l'article 3,
- à faciliter le contrôle au Pôle métropolitain, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables remis lors des instances de l'ADEUS.

## **ARTICLE 7 : NON-RESPECT DES CLAUSES CONVENTIONNELLES**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour les années 2024 à 2025.

STRASBOURG, le

Pour le Pôle métropolitain d'Alsace

Pour l'ADEUS

Le Président  
Claude STURNI

La Présidente  
Françoise SCHAETZEL